



AFFAIRE N° 185

- Vu la lettre de retrait de la compétition formulée par le président du club CLTOLGA. (équipe engagée au championnat régional A séniors hommes)

**LA CRQD DECIDE :-**

- Vu l'article 90 des règlements généraux, l'équipe du CLTOLGA est déclaré forfait général dans cette catégorie.

AFFAIRE N° 186

Rencontre MRS – HCS du 25/02/2016

- Vu les réserves formulés sur la feuille de match par le club MRSKIKDA
- Vu la non confirmation des réserves.

**LA CRQD DECIDE :-**

- Une amende de 5000.00 da est infligée au club MRSKIKDA, payable sous quinzaine (art 46 du BSDF).

AFFAIRE N° 187

Rencontre USMADJANA – MCKHELIL du 26/02/2016

- Vu les réserves formulées par l'équipe USMADJANA sur la participation du joueur BENSEGHIR AYMEN licence n°06/10 de l'équipe MCKHELIL
- Vu la confirmation des réserves
- Vu le paiement des droits des réserves.
- Vu que le joueur sus cité est toujours sur le coup de suspension.

**LA CRQD DECIDE :-**

- Match perdu au profit de l'équipe USMADJANA sur le score de 10-00
- Le joueur BENSEGHIR AYMEN licence n°06/10 de l'équipe MCKHELIL est suspendu pour (08) matchs fermes à compter du 01.03.2016.
- Une amende de 5000.00 da est infligée à l'équipe MCK payable sous quinzaine (ART 20 du BSDF).

AFFAIRE N° 188

Rencontre USMADJANA – MCKHELIL du 26/02/2016

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Signalant le jet des projectiles sur l'air de jeu.

**LA CRQD DECIDE :-**

- Un avertissement confirmé au club USMADJANA
- Une amende de 10 000.00 da est infligée au CSA USM payable sous quinzaine (art 27 du BSDF)

- La séance fut levée à 11h45

